



# Les rendez-vous œnologiques de la SEII



**Notre prochain dîner-conférence aura lieu le  
lundi 8 avril à 18 h 00**

**Thème : les vins du Piémont**



*Chers collègues, chers amis,*

*Le 10 mars 2014, nous avons dédié notre soirée au plus important vignoble italien : la Toscane. Etant donné l'importance et la renommée des vins italiens, nous avons décidé de consacrer notre prochain dîner conférence à son vignoble dauphin :*

### ***Le Piémont***

*Le territoire qui correspond au Piémont d'aujourd'hui fut habité par des populations d'origine celto-ligure, qui furent soumises à la culture romaine depuis le 2<sup>ème</sup> siècle avant notre ère. Dès 1494, le Piémont fut embrasé par les guerres d'Italie. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le pays devint le lieu de nombreuses batailles entre des armées étrangères, ce qui bloqua la vie culturelle.*

*Au XX<sup>e</sup> siècle, le Piémont devint une région industrielle, caractérisée par une forte immigration en provenance du sud de l'Italie. Turin, ville d'art et d'histoire, première capitale d'Italie, est le siège des entreprises Fiat. Cependant, le Piémont est aussi une des plus grandes régions viticoles d'Italie. Plus de la moitié de ses 700 km<sup>2</sup> de vignes sont enregistrées comme DOC. Des vins renommés y sont produits, tels que le Barolo ( roi des vins, vin des rois ) et le Barbaresco. Tous ces nectars peuvent avantageusement accompagner le joyau de la région : la truffe.*

**Nous vous donnons donc rendez-vous le lundi 8 avril, à 18 h 00 précises, au Brussels Lawn Tennis Club, chaussée de Waterloo 890, 1000 Bruxelles, tél 02 375 76 20, parking aisé et gratuit.**

**Participation ( par personne ) à verser au compte BE63 3101 3976 9208 de la SEII, en précisant le nom du (des) participant(s) et la référence de l'activité :**

- pour la conférence seule, 10 €**
- pour l'ensemble conférence + dégustation + dîner, 50 € pour les membres SEII en règle de cotisation et leur conjoint(e), ou 65 € pour les non-membres**

**Date limite des inscriptions : le 3 avril, via [www.seii.org/seii/index.php/fr/inscription-activite](http://www.seii.org/seii/index.php/fr/inscription-activite) ou par e-mail à [info@seii.org](mailto:info@seii.org) en précisant clairement vos nom, prénom, n° de téléphone fixe ou mobile, les nom(s) et prénom(s) d'(un) éventuel(s) invité(s), l'événement auquel vous vous inscrivez, si vous êtes ou non membre de la SEII, et le montant que vous vous engagez à régler.**

**Attention :** votre participation ne sera assurée que si le montant dû est crédité à notre compte bancaire au plus tard 24 h avant l'événement. Pour une désinscription faite avant ce même délai, aucun frais ne vous sera réclamé. Merci de votre compréhension.

---

Diverses données « non-sensibles » vous concernant sont enregistrées dans un fichier de la SEII, afin de pouvoir communiquer avec vous : vous tenir informé de nos activités et, si vous êtes membre de la SEII, vous envoyer les appels à cotisation. En conformité avec le RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données – entré en vigueur en Europe le 25 mai 2018, nous pouvons à votre demande vous faire connaître les données enregistrées à votre nom, les corriger si nécessaire, ou les effacer de nos listes de mailing si elles ne sont pas requises dans le cadre d'un accord formel ou tacite.

---

**SEII ( Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels ),** asbl – Rue d'Egmontstraat, 11 - 1000 Brussels – TVA : BE 0471 474 339

Tél : +32 (0)472 707 767 – URL : [www.seii.org](http://www.seii.org) – E-mail : [info@seii.org](mailto:info@seii.org) – IBAN : BE63 3101 3976 9208 – BIC : BBRUBEBB